PRIME COMMUNALE

Installation, extension et renouvellement des systèmes d'énergies renouvelables dans les logements

En vertu de la délibération du Conseil Communal en séance du 27 octobre 2022, une prime pour l'installation, l'extension et le renouvellement de systèmes d'énergies renouvelables dans les logements

La demande et les pièces justificatives doivent impérativement être remises au secrétariat communal dans les six mois à dater de la facture

Le règlement est consultable sur le site www.rouvroy.be

Identité du demandeur:	
Adresse :	
N° de téléphone :	
Nom du chef de ménage :	
N° de registre national du chef de ménage:	
N° de compte du chef de ménage + IBAN de l'organisme	BE _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
	BIC :

Date : // Signature :

Annexe (s) à joindre à la demande de prime :

☐ Copie de la facture d'achat ou d'installation au nom du demandeur

☐ Preuve de paiement

☐ Copie de l'attestation de contrôle de l'installation

☐ Photos du bâtiment avant et après l'installation du disposition (dans les deux directions)

☐ Autre.....